

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

VILLE DE LILLERS

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal
Séance du 11 avril 2017

11 avril 2017

Nombre de conseillers

33

Présents à la séance

26 jusque 20h00

25 après 20h00

Nombre de pouvoirs

6 jusque 20h00

7 après 20h00

Nombre d'absents

1

Nombre de votants

31

L'an deux mille dix sept, le onze avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal BAROIS, Maire, suivant convocation faite le 5 avril 2017.

Etaient présents :

Mme DUBOIS, M. LELONG, Mme MARGEZ, Mme MERLIN, M. WESTRELIN, Mme PHILIPPE, M. KOLAKOWSKI, M. DASSONVAL, adjoints.

M. ANDRIES, M. PAQUET, Mme FAES, Mme FONTAINE, M. DANIEL, Mme DELANOY, Mme ROSIAUX, M. CARLIER, Mme GOUILLARD, M. LEGRAS, Mme MARLIERE, M. LEBLANC, M. FLAJOLLET, Mme DELWAULLE, M. PESTKA, Mme CREMAUX, M. EVRARD conseillers municipaux.

Etaient excusés : Mme DUQUENNE Mme DECAESTEKER, M. LAVERVIN, M. MAYEUR, Mme COEUGNIET, M. DESFACHELLES,

Avait donné pouvoir : Mme DUQUENNE à Mme PHILIPPE, Mme DECAESTEKER à Mme MARGEZ, M. LAVERVIN à M. KOLAKOWSKI, M. MAYEUR à M. WESTRELIN, Mme COEUGNIET à Mme GOUILLARD, M. DESFACHELLES à M. FLAJOLLET, M. DASSONVAL à M. ANDRIES (à partir de 20h00).

Etait absent : M. BAETENS.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. KOLAKOWSKI ayant été désigné pour remplir les fonctions les a acceptées.

M. le Président ouvre la séance.

OBJET

I-02a) Compte Administratif 2016 – Ville

I-02a) Compte Administratif 2016 – Ville

Madame Carole DUBOIS – 1^{ère} adjointe au Maire, présente le compte administratif 2016, dressé par Monsieur le Maire, dont un exemplaire est joint à la présente.

Ce document a fait l'objet d'une étude approfondie par la commission « budgets, culture, administration générale », réunie le 3 avril 2017.

Madame DUBOIS propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2016 dressé par Monsieur BAROIS, Maire.

Adopté par 25 voix pour et 6 abstentions.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture, le 24/04/2017
et de la Publication le 03/05/2017



Le Maire,



Le Maire,

P. BAROIS

REÇU LE 24 AVR. 2017

